

**D.I.C.R.I.M**

**ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES**



## Avec le soutien financier de ...

... L'Europe (FEDER)



..... Le Conseil Régional d'Aquitaine



..... Le Conseil Général des Landes



---

Document élaboré à partir du D.D.R.M.40 année 2011  
- Préfecture des Landes -

## LE MOT DU MAIRE :

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Votre sécurité fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le document joint vous informe des risques majeurs identifiés sur notre commune et vous indique la marche à suivre si l'un de ces événements se produisait.

Vous noterez également qu'un certain nombre de mesures préventives ont été prises pour les éviter ou en limiter l'impact.

Lisez-le et surtout conservez-le pour le consulter en temps utile.

La Commune élabore également un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif majeur est l'organisation tant humaine que matérielle qui permettra de faire face avec un maximum d'efficacité aux risques majeurs auxquels elle est exposée.

Vous pourrez venir consulter en Mairie l'ensemble des dossiers d'information et les plans cités dans les pages qui suivent.

La peur n'empêche pas le danger.

La prévention ne provoque pas les accidents.

Je vous souhaite une bonne lecture, sachant que ces risques ne sont pas nouveaux, mais que dorénavant nous sommes mieux organisés pour en limiter l'impact.

Le Maire,

Christian DUCOS



## SOMMAIRE :

### **LE RISQUE TEMPÊTE**

Page 3

### **LE RISQUE FEUX DE FORÊT**

Page 6

### **LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Page 9

### **LE RISQUE INONDATION**

Page 14

### **LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

Page 17

### **LE RISQUE SISMIQUE**

Page 19

### **LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE**

Page 21

### **LE PLAN ORSEC (COMPRIMÉS D'IODE)**

Page 24

### **REFERENTS DE ZONE**

Page 27

### **RENSEIGNEMENTS**

Page 28



# LE RISQUE TEMPÊTE



## Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par :  
- Des vents violents supérieurs à 89Km/h.  
- Des pluies soutenues voire violentes.

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

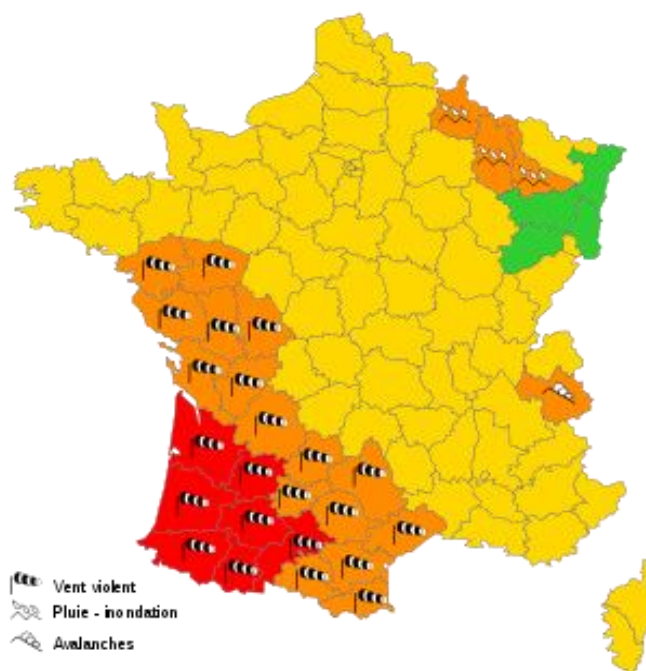
**Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand.**

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

**L'alerte sera donnée à la population par les référents de zone (pages 27 et 28).**

## Information préventive

- NIVEAU 1 (vert) :** Pas de vigilance.
- NIVEAU 2 (jaune) :** Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.
- NIVEAU 3 (orange) :** Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
- NIVEAU 4 (rouge) :** Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



(Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009)

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- Consulter les messages météo au **02.31.39.30.63** (Répondeur préfectoral).
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Prévoir des piles pour les postes radio.
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs.
- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique).
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**



**Débrancher les appareils électriques.**



**Fermer portes et volets.**

⇒ **PENDANT :**

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête.
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement.



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (Fréquence 98.8 et 100.5 FM).



**Libérer les lignes pour les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**

⇒ **APRÈS :**

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol.
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

**« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos »**

**ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.**



# LE RISQUE FEUX DE FORÊT



## Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

## Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

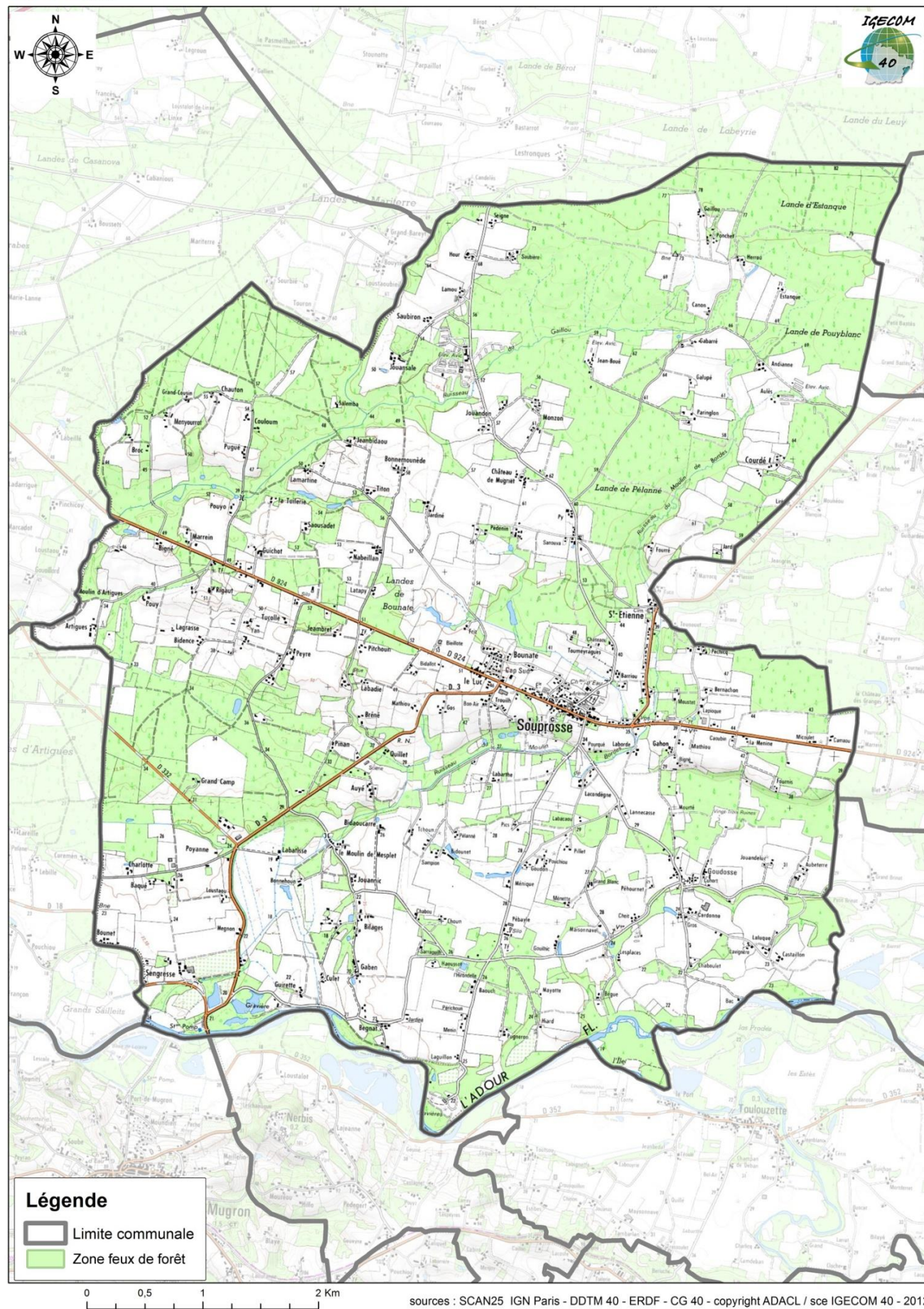
L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, notre commune boisée sur **1 500 hectares** est soumise à ce risque important.

**L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de zone (pages 27 et 28).**



# CARTOGRAPHIE DE LA ZONE FEUX DE FORET



## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :**

- **Abriter les véhicules.**
- **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées.**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.**



**Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.**



**Fermer portes et volets.**



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**

### ⇒ **PENDANT :**

- **Ne pas quitter votre maison.**

#### **Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :**

- **Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ).**

### ⇒ **APRÈS :**

- **Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps.**
- **Éteindre les foyers résiduels.**
- **Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération.**

⇒ ***S'enquérir des besoins du voisinage.***

### **ATTENTION :**

**EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT.**



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie routière.

## Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».

Sur la commune la D3, la D924 et l'ensemble des chemins communaux ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques ou polluants, donc dangereux pour notre environnement.

Les quartiers longeant ces axes sont concernés dans leur ensemble.

## L'alerte et l'organisation des secours

**En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de zone (pages 27 et 28).**

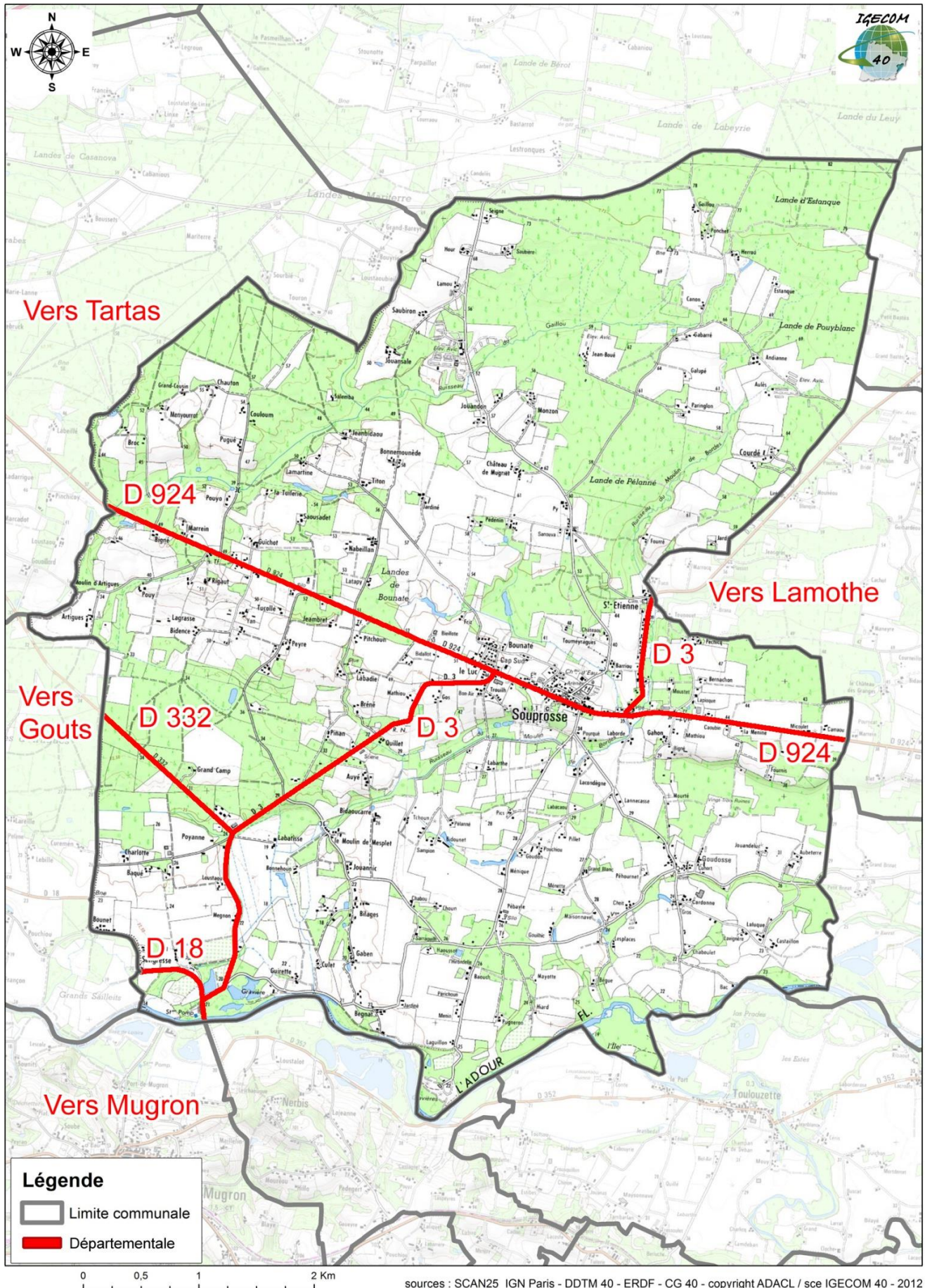
En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



# CARTOGRAPHIE DES AXES ROUTIERS



commune de SOUPROSSE



## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **PENDANT :**

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m.
- Ne pas fumer.
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos.
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques.
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.

### ⇒ **APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :**

- Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques.
- Libérer les baies et bouches d'aération.

## **ATTENTION :**

**Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :**

**18 pompiers  
17 police ou gendarmerie  
15 SAMU**

**En précisant si possible :**

**Le lieu exact  
La nature du sinistre  
Le nombre de victimes  
Les codes du produit (plaque orange)**

**NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR  
VOUS L'AUTORISE**

# Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



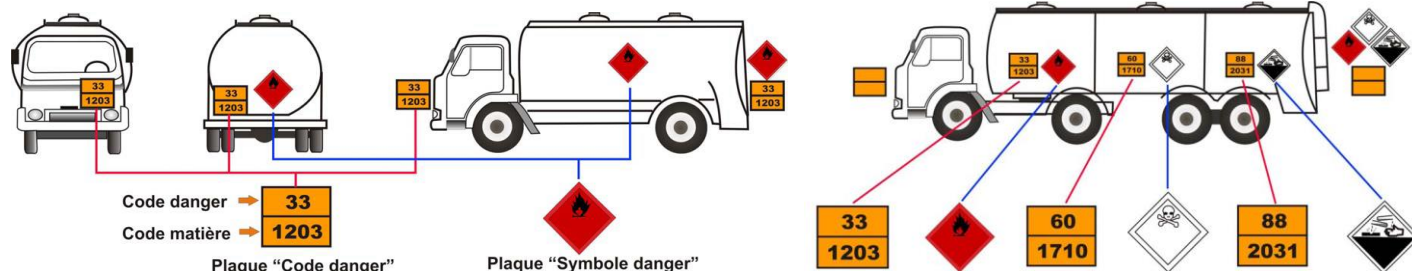
Matière infectée



Matière ou Gaz toxique



Matière Radio active



# Les Étiquettes de danger sur les emballages

Uniformisation avec la réglementation de l'Union Européenne.

## **AVANT AUJOURD'HUI**



### **Corrosif – Ronge les objets ou la peau !**

Manipuler avec précautions, porter des lunettes de sécurité et des gants.



### **Irritant ou Nocif – Dangereux en cas de contact !**

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



### **Toxique – Poison mortel !**

Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précautions, toujours porter des gants.



### **Inflammable – Brûle facilement ou très facilement !**

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits comburants.



### **Comburant – Fait brûler les autres substances !**

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits combustibles.



### **Explosif – Peut exploser !**

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur, attention aux chocs.



### **Dangereux pour l'Environnement – Tue les animaux et les plantes !**

Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.



### **Récipient contenant un gaz sous pression !**

Manipuler avec précaution.



### **Dangereux pour la santé !**

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



# LE RISQUE INONDATION



## Présentation du risque

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

## Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine sur le bassin de l'ADOUR.

**Pour les habitants du sud de la commune, l'alerte crue est donnée par les référents de zone ( pages 27 et 28).**

## L'alerte et l'organisation des secours

Le Service d'Annonce des Crues (service préfectoral au **02.31.39.30.63**) est chargé de la surveillance des cours d'eau 24H/24.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



**Rentrer dans le bâtiment le plus proche.**

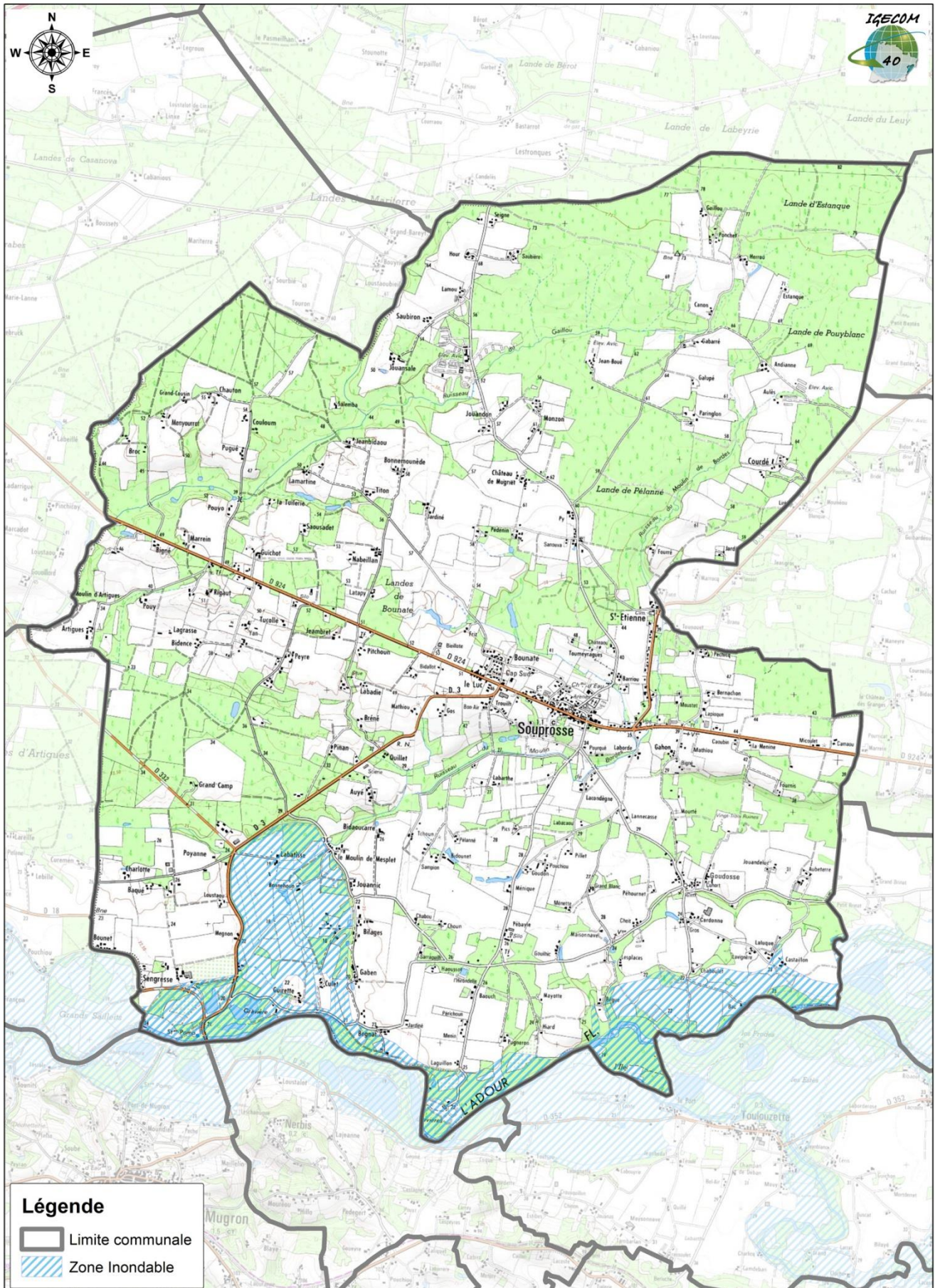


**Couper l'électricité et le gaz.**



**Monter dans les étages.**

# CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDATION



## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).
- Fermer les portes, fenêtres, aérations.
- Prévoir une éventuelle évacuation.

### ⇒ **PENDANT :**

- Couper l'électricité et le gaz.
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.

### ⇒ **APRÈS :**

- Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

**« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos »**

## **ATTENTION :**

**Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture.**

**Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.**



**Libérer les lignes pour les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

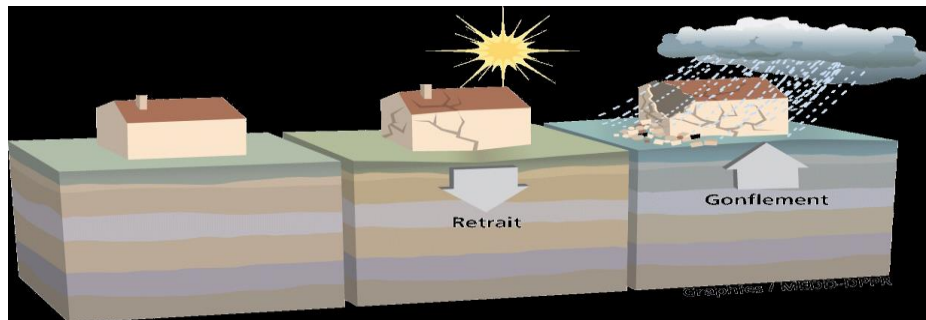


## Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

### Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

**Le retrait-gonflement des argiles** : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



### Information préventive

Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Etudes géologiques dans les zones à risque.
- Surveillance des mouvements déclarés.
- Information préventive de la population.

### L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



## CONDUITE A TENIR :

### ⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

### ⇒ PENDANT :

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### ⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.



Gagner les hauteurs les plus proches.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.

Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

## ATTENTION :

**NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS**



Libérer les lignes pour  
les services de secours.

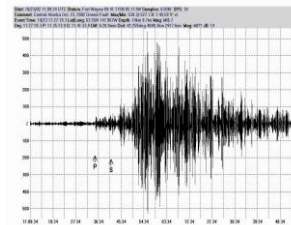


Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.

Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.



# LE RISQUE SISMIQUE



## Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

### Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

Le **risque sismique** est faible sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

**La magnitude** qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

**L'intensité** qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

### Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

### L'alerte et l'organisation des secours

**En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de zone (pages 27 et 28).**

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

## CONDUITE A TENIR :

### ⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

### ⇒ PENDANT :

- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres.
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue.
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### ⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment.

Mettez vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

### ATTENTION :



Libérer les lignes pour  
les services de secours.



Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.

Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.



# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



## Présentation du risque

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une **onde de submersion** se traduisant par une élévation du niveau de l'eau.

## Manifestation du risque sur la commune de Souprosse

La commune peut subir l'impact de la rupture du barrage du Gabas à Eslourenties dans les Pyrénées Atlantiques (Hauteur 27 mètres et capacité de 20 000 000 mètres cubes). Ce barrage fait l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations.

Arrivée du front d'onde : 8h

## L'alerte de la population

En cas d'événement majeur, le maire de la commune est averti par le préfet et les référents de zone comme prévu dans le Plan Communal de Sauvegarde seront chargés d'avertir la population de la commune au moyen (ou la sirène).

Ce signal comporte un cycle d'une durée minimum de cinq minutes, composé d'émissions sonores d'une minute quarante et une séparée par un intervalle de cinq secondes.



## L'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



### **BARRAGE DU GABAS COMMUNE D'ESLOURENTIES (64)**

#### Plan de déviation de la circulation routière



**Lieu d'accueil des populations : SALLE DES FÊTES.**

## **CONDUITE A TENIR :**

### ⇒ **AVANT :**

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papier).
- Fermer les portes, fenêtres, aérations.
- Prévoir une éventuelle évacuation.

### ⇒ **PENDANT :**

- Couper l'électricité et le gaz.
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Se réfugier dans les étages et points hauts sécurisés.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.



**Monter rapidement dans les étages.**



**Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.**

### ⇒ **APRÈS :**

- Aérer les pièces ; désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.



**Libérer les lignes pour  
les services de secours.**



**Ne pas aller chercher les  
enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera  
assurée par le personnel  
compétent.**



# LE PLAN ORSEC



## Stockage et distribution de comprimés d'iode

Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode pour le département.

Le département des Landes est concerné par la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux) mais aussi par la centrale nucléaire du Blayais en Gironde.

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

## Alerte et information

**En cas d'alerte transmise par la préfecture via les médias locaux, nous vous demandons de vous rendre sans délai, dans une des pharmacies du canton, répertoriée sur la carte ci-jointe, où un traitement préventif vous sera distribué.**

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs **SUR ORDRE DU PRÉFET** et d'écouter France Bleu Gascogne (98.8 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

**Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès de leur médecin.**

### **CONDUITE À TENIR :**

#### ⇒ **AVANT :**

- Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée.
- Récupérer le traitement préventif dans une des pharmacies agréées.

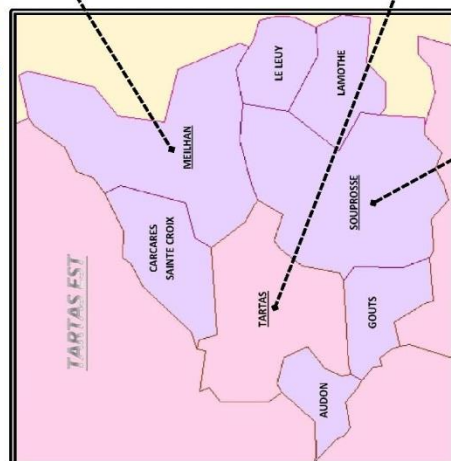
#### ⇒ **PENDANT :**

- Se confiner dans un local clos (Fermer les portes, fenêtres, aérations)
- Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé.
- Appliquer les consignes des autorités.

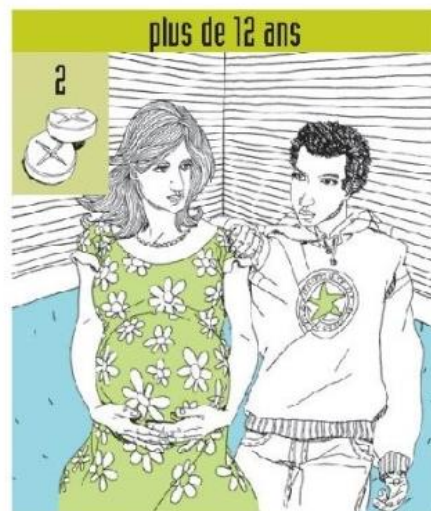
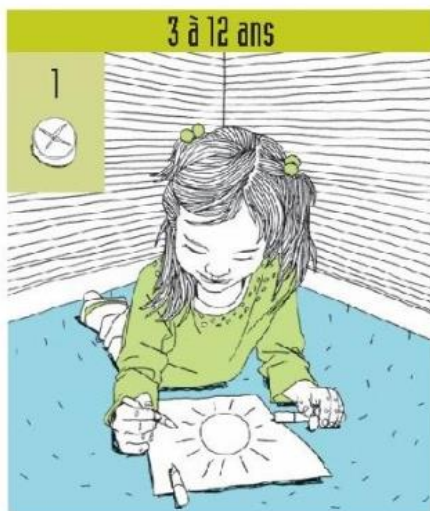
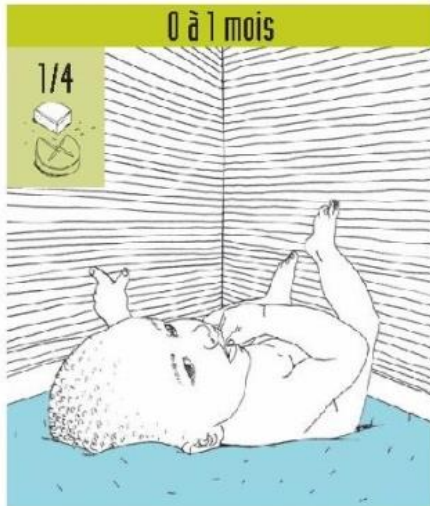
Commune	Adresse	Nom
MEILHAN	443, rue Félix Robert	Pharmacie ABEROUELETTE
SOUPROSSE	60, avenue de Hagenthal le Bas	Pharmacie DE LA PLACE
PONTONX-SUR-ADOUR	340, avenue Robert Labeyrie	Pharmacie CURUTCHET
RION-DES-LANDES	9, avenue Frédéric Bastiat	Pharmacie BOUREAU
TARTAS	120/124, place Gambetta	Pharmacie QUENTIN-PIRONNEAU
	29, place Gambetta	Pharmacie BELOTTI

# CARTOGRAPHIE DES PHARMACIES DU CANTON DE TARTAS EST

« En charge de la distribution de l'IODE dans le cadre du plan ORSEC »

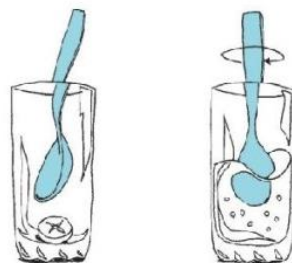


# Posologie pour la prise des comprimés dosés à 65 mg



## Mode d'emploi

Le comprimé se prend dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruits).



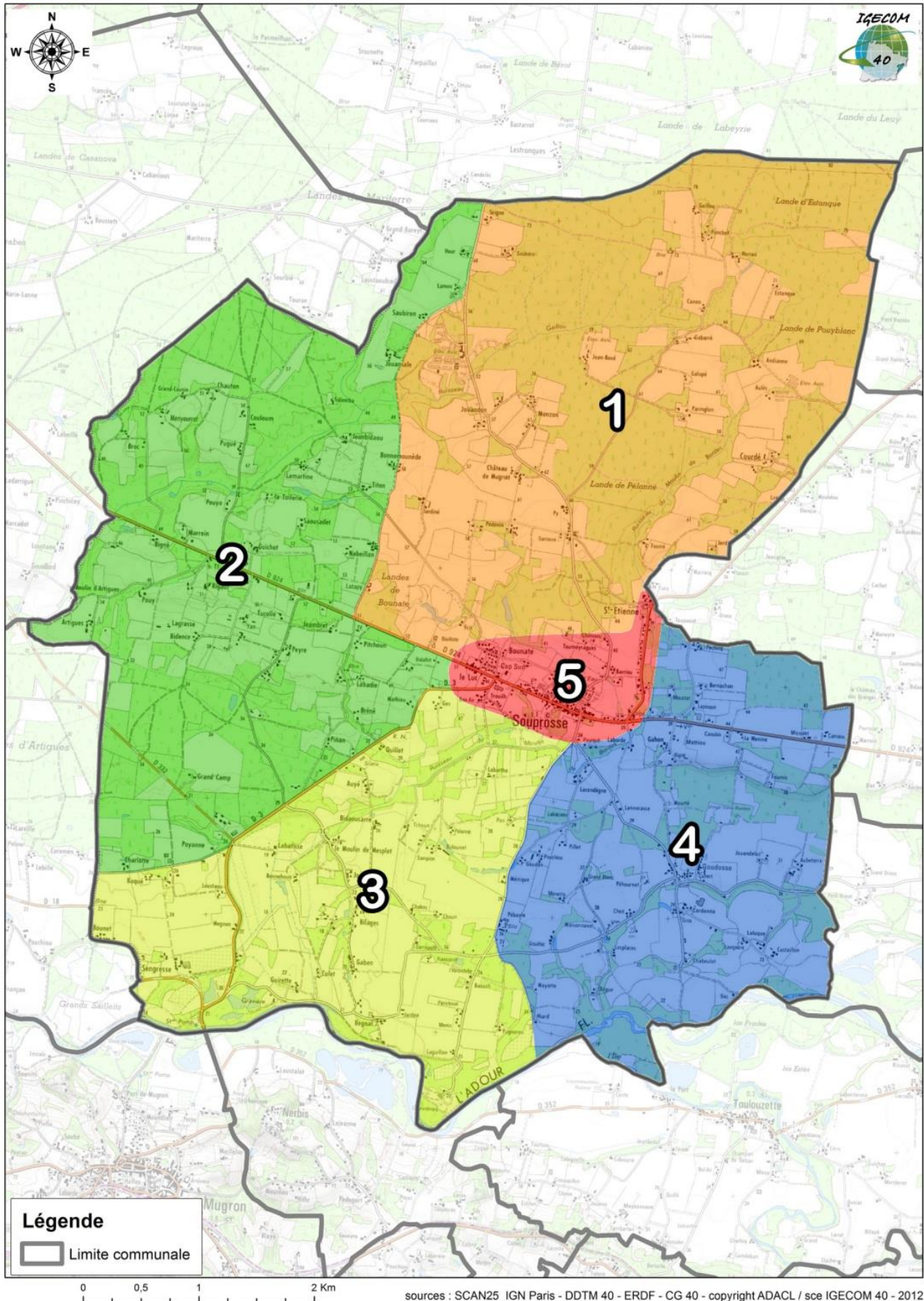
Les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont les plus sensibles, leur protection est prioritaire.

**En cas d'accident nucléaire, le comprimé d'iode doit être pris sur instruction du préfet.**

# RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE



commune de SOUPROSSE



## RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE

Zone		Nom / Prénom
1	Saint-Etienne	Jérôme LABARTHE Bruno DUPONT
2	Route de Tartas Quartier Chauton Artigues	Sylvie DUFAU Thierry DARRIEUTORT
3	Route de Mugron Sengresse Laguillon	Colette LAPEYRE Christian JUSTES
4	Goudosse	Philippe TAUZIA Xavier COMET
5	Souprosse Le Bourg Saint-Etienne (Départementale 3)	Dominique GUEHEL Philippe DUPOUY Françoise CARRERE

# ***EN CAS D'URGENCE***

<b>Pompiers .....</b>	<b>18</b>
<b>Gendarmerie/Police .....</b>	<b>17</b>
<b>SAMU .....</b>	<b>15</b>
<b>Météo France .....</b>	<b>08.99.71.02.40</b>
<b>N° d'Urgence Européen .....</b>	<b>112</b>

# **OÙ S'INFORMER**

**A la Mairie ..... 05.58.44.23.97**

**Horaires :**

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- Mardi : 8h30-12h30
- Samedi : 9h-12h

**A la Préfecture ..... 05.58.06.58.06**

**Au Service Départemental d'Incendie et de Secours .....  
..... 05.58.51.56.56**

**Et en écoutant : France Bleu Gascogne 98.8 / 100.5 FM**



GARDER PRÉCIEUSEMENT CE DOCUMENT

  
SOUPROSSE  
*notre village*

